



## **Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961 concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales**

A partir du 8 novembre 2016, le nom, le sigle (abréviation) et l'emblème de la «African Regional Intellectual Property Organization», qui figurent ci-après, sont protégés conformément à la loi susmentionnée (RS 232.23):

- a. le nom  
en anglais: African Regional Intellectual Property Organization
- b. le sigle (abréviation)  
en anglais: ARIPO
- c. l'emblème



8 novembre 2016

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle